

N°30-2016

Séance du mardi 05 juillet 2016

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 42 | 34 | 36 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 23 juin 2016 |

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture

| |
|--|
| |
|--|

et publication

| |
|-----------------|
| 06 juillet 2016 |
|-----------------|

L'an deux mille seize et le mardi cinq juillet les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

Étaient présents : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BOURROULLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane, CRAVENCERES : MORA Marc, ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : AOUSTOU Frédéric, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre et CENENT Frédéric, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, GARET Gilles, LARRIEU Edith, COMBRES Roger, MARQUE Magali, HAMEL Bernard, LAPEYRE Josiane, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, CAUPENNE d'ARMAGNAC : GUICHEBAROU Patrick, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline (remplacée par MORA Marc), NOGARO : CARRERE-CAMPISTRON Christine (pouvoir à PEYRET Christian), BELTRI Joseph (pouvoir à COMBRES Roger), SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric,

Absents : LOUBEDAT : SEMPE Bernard, MANCIET : MUNOZ Sophie et SOULES Philippe.

OBJET DE LA DELIBERATION : Convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme de Nogaro en Armagnac, signature d'un avenant

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Madame la Présidente **EXPOSE** la démarche entreprise par le PETR du Pays d'Armagnac pour structurer une nouvelle organisation territoriale en matière de tourisme et **PROPOSE** que durant la période transitoire qui va précéder un éventuel transfert de compétence, un avenant soit signé concernant la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme.

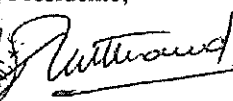

Elle précise que le projet de convention actualisé uniquement sur les points suivants :

- Nom du signataire (remplacer Pierre GUICHANNE par Elisabeth DUPUY-MITERRAND),
- Montant de la subvention alloué (113 000 euros, correspondant au budget 2016),
- Modalités de versement (par 12^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2017)
- Durée (6 mois + 6 mois de reconduction tacite).

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la signature d'un avenant à la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme de Nogaro en Armagnac,

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
La Présidente,



Elisabeth DUPUY-MITERRAND.